

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] consultation enrobe ACR à Epuisay  
Date : Mon, 20 Nov 2023 19:41:49 +0100 (CET)  
De : Dominique BRIANT <briant.dominique@wanadoo.fr>  
Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Avec mon épouse, nous vivons et travaillons à Epuisay. Nous sommes agriculteurs, associés et gérants tous les deux de l'entreprise EARL FERME DES GUERRIERES « Les Guerrières » 41360 Epuisay. Nous avons mis à disposition de l'EARL les terres que nous avons en propriété. Nous avons converti toute la ferme à l'Agriculture Biologique depuis mai 2008, par conviction, pour préserver l'environnement et pour une agriculture durable. Nous élevons 90 vaches laitières et la suite, soit environ 175 bêtes en complète autonomie alimentaire. Nous avons également une unité de méthanisation et un atelier maraîchage. Travaillent actuellement sur la ferme 6 salariés en CDI à plein temps et nous deux, soit 8 emplois directs sur une superficie de 118 ha.

Nous sommes propriétaires des trois parcelles cadastrées ZL 13, 22 et 51 d'une surface totale de 17,353 ha au lieu-dit La Cousinière à Epuisay. Nous cultivons un îlot PAC de 17,31 ha ; le reste de la surface, 0,043 ha est occupé par des bâtiments agricoles. Cet îlot de culture est situé à moins de 200 mètres du terrain sur lequel est déposé le permis de construire pour une centrale d'enrobés à chaud, soumise à la réglementation ICPE et faisant l'objet de cette consultation publique.

Une centrale d'enrobés à chaud émet chaque jour de fonctionnement des fumées et des particules polluantes dans l'atmosphère, qui retombent aux alentours. Nos 17,31 ha à la Cousinière étant à moins de 200 mètres de la centrale, les rejets et les polluants vont se déposer sur nos terrains.

Nous avons interrogé notre organisme certificateur (Veritas) sur le devenir de ces terrains. A ce jour, aucun point de réglementation de la certification Agriculture Biologique ne fait état de respect de distanciation par rapport à une telle activité. Ils nous ont répondu qu'ils feront des analyses et s'ils trouvent des traces de polluants, ces 17,31 ha et les productions qui en sont issues ne pourront plus être certifiées bio. De plus, nous adhérons à un groupement de producteurs (Biolait) qui est chargé de la collecte et de la vente à des entreprises de notre lait. Parmi les clients de notre groupement, se

trouvent des entreprises qui produisent des aliments infantiles, poudres de lait notamment. Au-delà des contraintes du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, afin de ne pas prendre de risque vis-à-vis de la santé des nourrissons, ces entreprises font des analyses poussées sur les résidus pouvant se trouver dans le lait. Ils nous ont, par exemple, récemment interdit l'utilisation de lessive de nettoyage du matériel de traite et de stockage du lait à base de chlore afin d'empêcher la formation de chlorates qui se retrouvaient dans la poudre de lait, produit nocif pour la santé des nourrissons.

Si nos terrains situés à proximité du projet ne sont plus utilisables en Agriculture Biologique, la perte de valeur ajoutée annuelle dégagée par l'entreprise est chiffrée de 30 000 à 35 000 €, soit l'équivalent de plus d'un salaire temps plein. Nous devons alors soit acheter de la nourriture biologique de substitution pour compléter la ration de nos vaches, soit réduire notre production de lait de 80 000 litres pour que notre troupeau reste en autonomie alimentaire, sachant que notre production annuelle actuelle est de 470 000 litres. L'organisation de travail actuelle nous permet de nous libérer de l'astreinte du travail auprès des animaux, du maraichage et de la méthanisation un week-end sur trois; ce qui ne sera plus possible avec un salarié en moins.

Que fait-on de nos terres impropres à l'agriculture biologique ?

Ces rejets vont également impacter notre santé et la santé de nos salariés qui vont travailler à proximité de la centrale.

Nous souhaitons vendre notre entreprise avec un bail environnemental pour les terres d'ici 1 à 2 ans, afin de prendre la retraite. Le fait d'amputer la surface bio de 17,31 ha remet en question l'équilibre de la ferme et ampute sa valeur de revente.

Nous sommes très surpris qu'il ne soit mentionné à aucun endroit dans le dossier le fait qu'il y ait des terres cultivées sous label Agriculture Biologique à moins de 200 mètres du projet porté par ACR. Au lancement de son projet et, sachant notre opposition, Mr Lefèvre était d'ailleurs venu nous voir pour parler du problème.

Monsieur le Préfet, aidez-nous à continuer notre métier de paysans passionnés et convaincus par les valeurs qui nous animent :

- "Times New Roman";"      Respect de l'environnement et de la biodiversité

- "Times New Roman";"      Respect des sols

- "Times New Roman";"      Respect des animaux que nous élevons et de leur

bien être

-"Times New Roman";" Production d'aliments sains, gouteux, produits sans pesticides et antibiotiques ;

Aidez également les gens du village à conserver la qualité de vie d'un bourg rural en refusant toutes les nuisances évoquées massivement sur les registres de cette consultation.

\*Ce projet de centrale à enrobés est incompatible avec la tranquillité et le développement d'Epuisay dans le respect des valeurs qui doivent animer notre société afin de garantir l'avenir de l'humanité.\*

Au-delà du problème et des nuisances engendrées par l'implantation de cette centrale à enrobés, il me parait important de mettre des moyens pour rechercher des solutions moins polluantes et s'inscrivant dans un développement durable afin de trouver de nouveaux matériaux pour revêtir nos routes.

En vous remerciant de votre attention, recevez Monsieur le Préfet mes sincères salutations.

Dominique Briant

Les Grandes Guerrières

41360 Epuisay

